

Jeudi, 1 Avril 1880

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.
LES ÉLECTIONS ANGLAISES.
BONDS DU JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
NOS MINES.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
LE MONTRE SUR LA GATINEAU.
A TRAVERS OTTAWA.
FEUILLETON—LA ROUTE DE L'AMIR : Raoul de Noddy.
MARCHES D'OTTAWA.
MARCHES ÉTRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

L'acte abrogeant la loi de faillite a reçu cet après-midi la sanction officielle. Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu au sénat à cet effet et a rempli les formalités ordinaires en pareil cas. Il n'est pas besoin d'exposer les raisons d'urgence qui exigent une sanction immédiate pour un bill de cette nature et qui empêchent de la retarder jusqu'à la fin de la session.

De Journal des Trois-Rivières :

On voit par les estimations que le gouvernement s'est rendu aux sollicitations des députés qui s'occupent du développement des pêcheries et de la navigation du Golfe. La somme de \$200,000 a été inscrite pour la construction d'un réseau de fils télégraphiques sur toutes les côtes du golfe et \$50,000 pour l'achat d'un steamer pour protéger les pêcheries du Labrador. Outre ces sommes, la province de Québec figure cette année pour un montant raisonnable dans le budget relatif aux travaux publics et autres améliorations, grâce sans doute aux légitimes instances de nos ministres bas-canadiens.

Une importante discussion a été soulevée, hier, au sujet d'un bill présenté par le Dr Orton, à l'effet d'empêcher que les propriétés immobilières ne soient grevées par des hypothèques portant un intérêt trop élevé. Le député de Wellington a surtout dénoncé la conduite de certaines sociétés qui prêtent de l'argent aux cultivateurs à des taux excessifs, les induisant souvent en erreur par des règles qu'ils ignorent et élaborées dans leur seul intérêt, au point qu'elles finissent par ruiner les emprunteurs. A l'en croire, sept pour cent de la propriété immobilière de ce pays serait hypothéquée, et il aurait été emprunté de l'Angleterre, seulement une somme d'environ \$500,000.

Plusieurs députés se sont exprimés dans le même sens, quelques-uns reconnaissant pourtant que le projet de loi du Dr Orton ne mettrait pas fin aux abus dont il se plaint. M. Blake s'est déclaré opposé à toute loi ayant pour but de fixer le taux de l'intérêt. Il a prétendu que la loi contre l'usure existant autrefois dans Québec avait eu des mauvais résultats, et que la libre circulation de l'argent avait contribué à réduire le taux de l'intérêt de quatorze à environ sept pour cent. Il a admis cependant que plusieurs sociétés de prêts avaient des pouvoirs excessifs, qu'elles pouvaient imposer des amendes onéreuses, inconnues souvent à l'emprunteur, et que les bénéfices énormes qu'elles réalisaient de cette façon les encourageaient parfois à laisser s'accumuler des arrérages. Quant aux emprunts à long terme, il a exprimé l'opinion qu'il serait désirable qu'ils pussent toujours être remboursés sur paiement de six mois d'intérêt et après un avis de six mois.

M. White, député de Cardwell, a émis l'opinion qu'on ne saurait donner une trop grande attention à cette matière comme étant de la plus haute importance. Il a fait remarquer que quarante sept États américains avaient à l'heure actuelle des lois fixant le taux de l'intérêt à un certain chiffre, outre des taux particuliers dans certains cas. Le vote qui a été pris au sujet de la seconde lecture du bill a été très contesté—67 députés votant pour et 60 contre. La plupart des députés français présents ont voté en faveur de ce projet de loi.

Il a été quelque peu question, hier, de la police à cheval du Nord-Ouest. M. Couriel, M. P., a demandé la production d'un état indiquant le nombre, l'origine, l'âge et les salaires des officiers et des soldats de ce corps, qui est, comme on le sait, chargé de faire respecter l'ordre et la loi dans notre Far West. De son côté, M. Stephenson a présenté une motion pour obtenir plus particulièrement un état détaillé de la dépense occasionnée pour le maintien de ce corps.

Nos compatriotes se plaignent que de longtemps il leur a été très difficile, pour une raison ou pour une autre, d'entrer dans des corps, et qu'ils n'ont ni parmi les officiers ni parmi les soldats, la représentation à la quelle ils ont strictement droit. Nous pourrions mieux voir jusqu'à quel point ce grief est fondé quand le rapport nous sera soumis; mais si nous devons croire ce qui nous est dit par des personnes

d'ordinaire bien renseignées, nous craignons bien que ce grief ne soit fondé en tous points.

Beaucoup attribuent ce résultat au fanatisme de quelques-uns des officiers commandant ce corps; quelques-uns prétendent même posséder des preuves irrécusables à cet égard; mais nous ne voulons accuser personne avant de savoir qui est véritablement responsable de cet état de choses—de cet exclusivisme systématique que l'on pratique, depuis la formation de ce corps, à l'égard de notre race. Dans tous les cas, nous connaissons assez l'esprit de justice et de libéralité qui caractérise sir John Macdonald, ministre de l'intérieur, dont relève plus particulièrement ce corps, pour croire qu'il suffira d'attirer son attention sur une réclamation aussi légitime pour que l'on traite dorénavant avec plus d'égards et de pitié d'équité une population qui ne demande pas de faveurs mais tout simplement justice.

M. Stephenson a formulé un grief d'un autre genre. Il se plaint qu'une grande partie des approvisionnements de la police est achetée aux États-Unis, au détriment des commerçants et des producteurs de ce pays. Ce grief ne manque pas de force, mais il est certain qu'il eût été très difficile jusqu'à présent, dans maints cas, d'acheter au Canada tous les approvisionnements en question. On se plaint que la police à cheval du Nord-Ouest coûte énormément cher au pays chaque année, mais elle fait le service à une si grande distance de Manitoba, dans les postes de l'intérieur, que les frais de transport auraient encore considérablement accru le coût d'une forte quantité des approvisionnements s'il avait fallu se les procurer à Manitoba et non dans les États ou territoires américains avoisinant les postes en question. Le gouvernement dit cependant faire tout en son pouvoir pour acheter au pays ce qu'il pourra s'y procurer à des prix raisonnables—dût-il même payer un peu plus cher pour les produits américains. Nous disons c'est non seulement pour la police à cheval, mais pour tous les articles qu'il achète à l'étranger et qu'il faut remplacer par les articles indigènes.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

Les phases de la campagne électorale en Angleterre sont suivies avec un vif intérêt. Aux dernières nouvelles, reçues ce matin, les conservateurs avaient le dessous. La journée d'hier leur a fait perdre les avantages que les journées précédentes leur avaient données, et que la journée d'aujourd'hui leur rendra peut-être. Il serait téméraire de vouloir juger du résultat final par ces premiers chiffres, et les libéraux ne songent pas à entonner un chant de victoire, qui courrait le risque d'être aussitôt étouffé.

Il y a présentement environ cent cinquante députés d'élus, et le parti ministériel est en minorité d'une trentaine de voix. Mais la Chambre des communes compte 658 sièges. Il en reste par conséquent plus de quatre cents encore à remplir, ce qui laisse un champ assez vaste aux péripéties et aux chances de la guerre.

On sait comment se répartissent ces 658 mandats entre les trois royaumes. L'Angleterre en a 493, l'Ecosse 60 et l'Irlande 105. Avant la réforme électorale de 1868, l'Angleterre avait un chiffre rond de 500 députés et l'Ecosse n'en avait que 53. On a baissé le premier de ces chiffres de sept voix au bénéfice du second. C'est un des moindres effets de cette célèbre réforme, qui a profondément modifié le système électoral du Royaume-Uni, et qui reçoit présentement son application pour la troisième fois dans une élection générale. Les deux premiers parlements élus sous l'empire de la nouvelle loi, furent celui de 1869 et celui de janvier 1874 qui vint d'expirer.

La réforme a surtout profité à l'élément libéral, qui lui doit probablement le commencement de victoire qu'il remporte dans la présente lutte. La principale force du parti whig est dans les bourgs et les cités, que la loi de 1868 a particulièrement favorisées en accordant le cens électoral à une foule de gens qui en avaient été exclus jusque-là et en abaissant considérablement pour les classes supérieures le chiffre de la valeur locative conférant le droit de vote. Avant cette loi, il fallait pour être électeur dans un bourg ou une cité, occuper, soit comme propriétaire soit comme locataire, une propriété d'un revenu net d'au moins dix livres sterling. Depuis 1868, il suffit d'occuper une maison d'un revenu quelconque pourvu que cette maison soit soumise

à la taxe des pauvres. Cela permet à la classe ouvrière de jouer un rôle plus important.

Les élections des derniers jours ont eu lieu pour la plupart dans les villes et les bourgs, ce qui explique l'échec apparent des conservateurs. Il est probable que les comtés rétabliront la balance.

Les actes de 1867 et 1868, tout en modifiant les conditions du droit de suffrage, ont aussi apporté des changements importants dans la répartition des sièges électoraux. Plusieurs bourgs ont été défranchisés pour cause de corruption—on sait qu'en Angleterre le parlement a le droit de priver temporairement ou définitivement de leurs sièges parlementaires les collèges électoraux dans lesquels la corruption a été pratiquée. Leurs sièges furent transférés à d'autres bourgs ou à des villes. Un certain nombre de bourgs qui avaient une population de moins de dix mille âmes, avec deux députés, n'ont plus qu'un seul représentant. En revanche, on a constitué nombre de nouveaux. On peut se faire une idée du caprice qui préside à la formation des collèges en Angleterre par le fait que des bourgs de moins de mille votants ont un député comme des villes de cinquante mille électeurs. Cela ouvrirait un vaste champ aux manipulations électorales, si l'opinion publique n'était si sévère et attentive à cet égard. La loi de 1868 a aussi introduit dans la législation un principe complètement nouveau : celui de la représentation des minorités. Mais il n'a été appliqué qu'à un très petit nombre de collèges, et la question n'a plus été agitée depuis.

ECHOS DU JOUR

Le sous comité des comptes publics a terminé son rapport qui sera présenté au comité à sa prochaine réunion.

Nous apprenons que l'honorable M. Robertson, trésorier de la province de Québec, est en ce moment retenu à Sherbrooke par une légère indisposition.

Le clergé méthodiste a présenté une adresse à la Chambre des communes priant celle-ci de passer le bill de M. Girouard, à l'encontre des protestations de l'épiscopat anglais.

La Tribune et le Herald, de New-York, sont unis, en ce moment, dans une pensée commune, et font une guerre à outrance à la candidature du général Grant, à la présidence des États-Unis. Pour la Tribune, il n'y a rien d'étonnant, car ce journal n'a jamais été sympathique à sa réélection.

Le Dr Robillard, officier de santé, a été nommé coroner conjoint pour le comté de Carleton. A cela près se réduisent les nominations que les 100,000 Canadiens-Français d'Ontario peuvent obtenir du gouvernement gré de cette province. Quelques places de coroners ! Les grits aiment mieux crier contre le French domination que nous donner la part de patronage à laquelle nous avons droit.

De l'Opinion Publique :

Nous accusons réception avec remerciements de l'intéressante étude publiée récemment par M. Tassé, que nous pouvons toujours considérer comme notre collaborateur—sur "lord Beaconsfield et sir John Macdonald." On retrouve dans ce petit ouvrage le talent sérieux et la diction toujours irréprochable de l'auteur, qui n'a rien perdu de ses qualités de journaliste en devenant homme politique et en traitant des questions de la politique. C'est la première fois que ce parallèle des deux grands hommes d'État, auxquels les journaux avaient bien déjà fait allusion incidemment de temps à autre, est traité sous une forme définie, et il est de main de maître. La brochure est imprimée sur papier de luxe et contient deux belles photographies de lord Beaconsfield et de sir John Macdonald.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la chambre. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est fait mais ils n'en contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les navires canadiens dans les eaux françaises. Seulement l'abrogation du traité franco autrichien l'empêcha d'y donner suite. Les dépenses de la Commission canadienne s'élevaient à un peu au-delà de \$9,000.

L'honorable M. Masson, Président du Conseil, a donné hier soir, au Club Rideau, un superbe dîner, auquel les personnes suivantes étaient invitées : sir John A. Macdonald, sir L. S. Tilley, l'honorable A. Mackenzie, les honorables MM. J. H. Pope, Baby, Laurier, R. W. Scott, W. Mac-

dougall, Girard, J. B. Robinson, R. Thibault, T. Carling, J. C. Chapais, A. Boreau, Thos McGreevy, H. Fabre, et Messieurs J. L. Coursol, J. McLennan, F. Bourassa, Thos White, A. Pinsonnault, S. Charlton, P. B. Casgrain, Thos Robertson, J. B. Daoust, G. A. Kirkpatrick, A. Caron, John White, J. Dumont, E. P. Flynn, Joseph Tassé, J. S. Thompson, J. Keeler, S. Grandbois, R. Hay, H. Kransy, C. F. Roy, A. C. Macdonald, G. T. Ortolu.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine. M. Kirkpatrick présente un bill pour amender la loi relative aux témoignages dans certaines causes criminelles.

En réponse à M. Landry, Sir Charles Tupper dit que le gouvernement a pris une décision, relativement au pont du Coteau, et qu'il l'a déjà fait connaître à la chambre. En réponse à M. Royal, demandant si le gouvernement se propose de racheter le "scrip" ou certificats de terres données en prime aux militaires ou à la police à cheval, en vue d'empêcher que les dits certificats ne perdent leur valeur; ou s'il a l'intention de les accepter en paiement pour des terres formant partie des réserves de chemins de fer, ou assujetties au droit de pré-emption dans les différentes zones, comme on l'avait proposé à l'époque où ces certificats ont été en premier lieu émis par le gouvernement fédéral.

Sir John Macdonald dit que le gouvernement a la chose sous considération.

En réponse à M. Royal, Sir John Macdonald dit que le gouvernement n'a pas l'intention de changer les règlements relatifs à la coupe du bois mort, sur les terres publiques.

En réponse à M. Royal, M. Bowell dit qu'on fera des nominations dans le département des douanes, à Manitoba, dès que l'extension du commerce le demandera.

En réponse à M. Royal, Sir Charles Tupper dit que le pont jeté sur la Seine, à Manitoba, n'est que le commencement des ponts que le gouvernement l'utilise, pour le chemin de fer du Pacifique.

M. DeCosmos fait motion pour obtenir copie de la correspondance échangée en 1879 au sujet du transport des mailles entre Victoria et Cassiar, C. A.—Adoptée.

M. DeCosmos fait motion pour la production de la correspondance concernant la reconstruction des bureaux de l'agence des Sauvages dans la Colombie Anglaise.—Adoptée.

M. DeCosmos fait motion pour obtenir les ordres du conseil relatifs à la nomination de M. J. H. Trutch au poste de gouverneur.—Adoptée.

M. Keeler, au nom de M. Williams, fait motion pour la production du rapport des différentes explorations faites dernièrement par le Dr Stark, pour le percement d'un canal qu'il est question d'établir entre Port Hope et Rice Lake. Après quelques pourparlers, l'ordre est donné que le nombre de leurs employés d'ici à deux mois, quand nous pensons aux magnifiques gisements d'or, de cuivre, de phosphate, de marbre, de fer et autres trésors de la terre, disséminés en notre grande Péninsule, nous sommes étonnés que notre progrès dans l'exploitation des mines soit si limité aux modestes dimensions qu'il occupe maintenant. Il est peu de pays qui soient aussi riches en dépôts minéralogiques et apparemment il n'en est aucun aussi indifférent à les exploiter que ne l'est Québec.

Pour le cultivateur, le pêcheur et le marchand de bois, la vie est comparativement facile, ils n'ont que de faibles risques et leurs gains sont en proportion de leurs efforts. Il n'en est pas ainsi dans l'exploitation des mines. Dans cette industrie, les règles ordinaires de l'économie politique ne s'y appliquent pas, car elles ne tiennent pas compte des responsabilités et des risques entières inconnus aux occupations ordinaires.

Une connaissance technologique, l'expérience, la prudence et la patience dans les déceptions sont parmi les qualités qui le mineur doit posséder avant de s'engager dans cette entreprise avec quelque chance de succès. S'il est un homme qui ne doit pas être entravé par des restrictions législatives, c'est le mineur; mais dans Québec les lois restrictives ont été si nombreuses, plus que ne l'est aucune autre dans la province. Avez-vous pays n'a jamais eu de succès dans l'exploitation de ses mines là où l'intérêt du mineur était injustement surchargé de taxes. Dix pour cent sur la production brute des mines, dans la province, est suffisant pour empêcher entièrement quoique de s'engager dans cette industrie. L'effet de la loi a été désastreux au développement des mines, il a eu pour effet de priver le pays d'un riche d'avenir en matière de mines.

M. Robertson (Shelburne) demande la production de la correspondance relative à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des contrats passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement.—Adoptée.

M. Robertson demande la production du rapport donnant tous les tarifs généraux et spéciaux imposés pour le transport de la houille à toutes les stations, sur la ligne de l'Intercolonial à partir de Spring Hill.—Adoptée.

M. Anglin fait motion pour obtenir un état indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous en usage sur le chemin de fer Intercolonial.—Adoptée.

M. Anglin demande un état indiquant la quantité de sucre expédiée de Halifax par la voie de l'Intercolonial à tous points du Canada, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 31 mars 1880 respectivement.—Adoptée.

M. Anglin fait motion pour obtenir les documents et autres documents relatifs à l'achèvement du bris lames et autres travaux d'amélioration du canal à la passe de Shipigan, dans le comté de Gloucester, N.B.—Adoptée.

M. Anglin demande les rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents concernant la nécessité de réparer immédiatement le bris lames de Grand Anse, comté de Gloucester, N.B.—Motion adoptée.

M. Hesson fait motion pour obtenir les documents et correspondance au sujet d'une sentence arbitrale prononcée entre l'autorité de l'État de l'Amérique Britannique du Nord, en date du 3 septembre 1870, d'autant

que la dite sentence se rapporte au fonds pour l'amélioration des terres du Haut-Canada.—Adoptée.

M. Landry demande copie des pétitions, correspondances et documents concernant la réclamation présentée par M. Wasoll, pour usage, par le gouvernement, de son brevet de pont. Motion adoptée.

M. Robertson (Shelburne) demande la production des correspondances relatives à une exploration géologique que des comités de Shelburne, Queen et Lunenburg, dans la Nouvelle-Ecosse.—Motion adoptée.

M. Keeler demande un état indiquant respectivement la date et la durée de chaque session de la Cour Suprême et de l'Echiquier, depuis la création des dites cours en 1875.—Motion adoptée.

M. Bergeron demande la production des documents et papiers relatifs à la nomination de M. Thomas Bros, ci devant percepteur des péages et comptable du canal de Beauharis.—Motion adoptée.

A 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont considérés en comité :

Bill renfermant l'amendement fait par le sénat au bill constituant l'Union Baptiste du Canada.—L'honorable M. Mackenzie.

Acte ayant pour objet la constitution de la compagnie des terres et de colonisation du Nord-Ouest.—M. Schultz.

M. Girouard présente une motion demandant que la chambre se forme en comité sur les amendements faits au bill légalisant les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

Les amendements sont discutés en comité et la discussion du bill est renvoyée à mercredi prochain.

M. Orton demande la seconde lecture du projet de loi relatif aux prêts hypothécaires sur les propriétés agricoles. Il explique les différentes clauses du bill et parle des bénéfices qu'en retireront les colons du Nord-Ouest, qui sont poussés à l'emprunt par les agents des nombreuses sociétés de prêt et de crédit qui sont établies dans le territoire.

M. Platt—Les règlements qui régissent les sociétés de prêt et de construction sont parfaitement justes. Il n'est pas nécessaire de les amender.

M. Sproule—La loi en question n'est pas du ressort du parlement fédéral; elle porte atteinte au privilège des législatures locales.

MM. Casey, Blake, Plumb et White prennent part à la discussion et la motion pour la seconde lecture est adoptée par 67 contre 60.

La chambre s'ajourne à 12.45 hrs.

NOS MINES

[Du Shareholder.]

Avec le retour du printemps et une saison favorable, nos industries minières se préparent de nouveau à une campagne active. L'exploitation des mines, dans le comté de la Beauce, atteindra probablement au rang des industries les plus importantes de la province. Déjà des capitalistes américains ont commencé de très grandes opérations et leur intérêt est de doubler le nombre de leurs employés d'ici à deux mois. Quand nous pensons aux magnifiques gisements d'or, de cuivre, de phosphate, de marbre, de fer et autres trésors de la terre, disséminés en notre grande Péninsule, nous sommes étonnés que notre progrès dans l'exploitation des mines soit si limité aux modestes dimensions qu'il occupe maintenant. Il est peu de pays qui soient aussi riches en dépôts minéralogiques et apparemment il n'en est aucun aussi indifférent à les exploiter que ne l'est Québec.

Pour le cultivateur, le pêcheur et le marchand de bois, la vie est comparativement facile, ils n'ont que de faibles risques et leurs gains sont en proportion de leurs efforts. Il n'en est pas ainsi dans l'exploitation des mines. Dans cette industrie, les règles ordinaires de l'économie politique ne s'y appliquent pas, car elles ne tiennent pas compte des responsabilités et des risques entières inconnus aux occupations ordinaires.

Une connaissance technologique, l'expérience, la prudence et la patience dans les déceptions sont parmi les qualités qui le mineur doit posséder avant de s'engager dans cette entreprise avec quelque chance de succès. S'il est un homme qui ne doit pas être entravé par des restrictions législatives, c'est le mineur; mais dans Québec les lois restrictives ont été si nombreuses, plus que ne l'est aucune autre dans la province. Avez-vous pays n'a jamais eu de succès dans l'exploitation de ses mines là où l'intérêt du mineur était injustement surchargé de taxes. Dix pour cent sur la production brute des mines, dans la province, est suffisant pour empêcher entièrement quoique de s'engager dans cette industrie. L'effet de la loi a été désastreux au développement des mines, il a eu pour effet de priver le pays d'un riche d'avenir en matière de mines.

M. Robertson (Shelburne) demande la production de la correspondance relative à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des contrats passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement.—Adoptée.

M. Robertson demande la production du rapport donnant tous les tarifs généraux et spéciaux imposés pour le transport de la houille à toutes les stations, sur la ligne de l'Intercolonial à partir de Spring Hill.—Adoptée.

M. Anglin fait motion pour obtenir un état indiquant les sommes payées pour les fixe-écrous en usage sur le chemin de fer Intercolonial.—Adoptée.

M. Anglin demande un état indiquant la quantité de sucre expédiée de Halifax par la voie de l'Intercolonial à tous points du Canada, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 31 mars 1880 respectivement.—Adoptée.

M. Anglin fait motion pour obtenir les documents et autres documents relatifs à l'achèvement du bris lames et autres travaux d'amélioration du canal à la passe de Shipigan, dans le comté de Gloucester, N.B.—Adoptée.

M. Anglin demande les rapports d'ingénieurs, correspondance et autres documents concernant la nécessité de réparer immédiatement le bris lames de Grand Anse, comté de Gloucester, N.B.—Motion adoptée.

M. Hesson fait motion pour obtenir les documents et correspondance au sujet d'une sentence arbitrale prononcée entre l'autorité de l'État de l'Amérique Britannique du Nord, en date du 3 septembre 1870, d'autant

que la dite sentence se rapporte au fonds pour l'amélioration des terres du Haut-Canada.—Adoptée.

M. Landry demande copie des pétitions, correspondances et documents concernant la réclamation présentée par M. Wasoll, pour usage, par le gouvernement, de son brevet de pont. Motion adoptée.

M. Robertson (Shelburne) demande la production des correspondances relatives à une exploration géologique que des comités de Shelburne, Queen et Lunenburg, dans la Nouvelle-Ecosse.—Motion adoptée.

M. Keeler demande un état indiquant respectivement la date et la durée de chaque session de la Cour Suprême et de l'Echiquier, depuis la création des dites cours en 1875.—Motion adoptée.

M. Bergeron demande la production des documents et papiers relatifs à la nomination de M. Thomas Bros, ci devant percepteur des péages et comptable du canal de Beauharis.—Motion adoptée.

A 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

Le commissaire des mines de la Nouvelle-Ecosse, par son rapport, donne des détails les plus encourageants de l'exploitation minière de cette province. L'an dernier il fut extrait 13,008 onces d'or, fer 29,889 tonnes, manganèse 145 tonnes, charbon 788,273 tonnes; gypse 95,126 tonnes; pierres à bâtir, 2,262 tonnes; barytes, 480 tonnes; pierre à chaux 9,444 tonnes; argile réfractaire, 50 tonnes; pierres meulières, 1,075 tonnes.

Ces résultats doivent être aussi satisfaisants au peuple qu'ils sont profitables au gouvernement et aux capitalistes intéressés dans ces travaux. La Nouvelle-Ecosse a son commissaire des mines, pourquoi Québec n'en a-t-il pas ? Assurément il n'y a aucune raison pour que la province n'ait pas son ingénieur minier. Une expression favorisée du regrette John Stuart Mill, était que le gouvernement devrait s'engager dans des entreprises requérant de forts capitaux et de grandes connaissances, lorsque les particuliers ne pouvaient pas commander les capitaux requis.

Heureusement que le Canada ne ressent plus de la nécessité de subvention du gouvernement, excepté pour les chemins de fer et les canaux. Mais l'exploitation minière est d'un intérêt qui requiert constamment une foule d'informations nouvelles, exactes et certaines. Les raisons mêmes qui nécessitent le maintien d'un département géologique pour le Canada, s'appliquent avec également de force à la nomination d'un commissaire des mines pour la province de Québec. Nos voisins nous ont donné une utile leçon par leur manière de développer les mines et il est à espérer qu'elle ne sera pas perdue pour notre peuple et pour notre gouvernement. Québec a besoin de toute l'activité de sa population et il ne nous est pas permis d'ignorer aucune source de revenu nouveau. Si la province doit se débarrasser de ses déficits annuels, il faut que la population et le gouvernement déploient leurs meilleures énergies pour l'accomplir. Nos mines nous promettent de grands bénéfices dans un avenir prochain; mais c'est au gouvernement de décider si ces choses se réaliseront. Durant la session prochaine, nos gouvernants pourront faire preuve du désir qu'ils ont de servir leur pays en obviant aux obstacles suscités à l'industrie minière et en encourageant cette entreprise et disséminant des informations plus complètes relativement aux minéraux de Québec, à leur valeur et à leur importance commerciales. Pour accomplir ces fins, il faut abolir les vieilles lois et que les intérêts miniers de la province soient administrés par un commissaire des mines à l'instar de la Nouvelle-Ecosse.

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour le printemps sont prêtes. Ces chapeaux sont bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN.

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DONERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

INSTITUT CANADIEN,

RUE YORK

LA MALEDICTION!

Grande Soirée Dramatique

LES CADETS DU COLLEGE D'OTTAWA

Samedi soir, le 3 avril.

Portes ouvertes à 7 hrs. Lever du rideau à 8 hrs.

Il y aura un magnifique orchestre.

ADMISSION 10 c. 25 Centimes.

AVIS

Une copie de la liste des votants de la cité d'Ottawa a été affichée en premier lieu dans le bureau du greffier de la cité, en la ville d'Ottawa, le 1er mars 1880. Je fais maintenant appel à tous les électeurs de la municipalité, de venir examiner la dite liste, et si par inadvertance quelques erreurs ou omissions de prendre de suite les mesures nécessaires pour les faire rectifier suivant la loi.

Daté à Ottawa, ce 1er jour de mars, 1880.
W. F. LEST,
Greffier de la cité.

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

LES

Salons d'Etalage!

D'ARTICLES DE MODES

DE

MM. STITT et Cie.

SERONT OUVERTS

Jeudi, 1er Avril,

Et les dames y trouveront un choix précieux des dernières nouveautés de

Paris, Londres et New-York

COMPRENANT :

Chapeaux, Turbans, Fleurs,

Plumes et Articles de

Fantaisie.

NOTE

La mode est aux Turbans pour les grandes soirées, et plusieurs des dessins sont charmants. Il y en a une collection considérable des dessins les plus nouveaux chez

STITT ET Cie

52 et 55 Rue Sparks

1880

Fêtes de Pâques!

M. LAUR. DUHAMEL

Avant fait de grandes améliorations à son état, lui permettant d'exhiber un assortiment plus considérable de

Viandes de Choix,

que les années précédentes, est capable de satisfaire tous les goûts.

Il remercie ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et sollicite de nouveau leur patronage et celui du public en général. Il fera tout en son pouvoir pour tous les satisfaits.

IL A TO